



La Métropole Toulon Provence Méditerranée vous accompagne dans votre projet en vous proposant un service gratuit avec des conseils techniques sur la rénovation énergétique et des aides financières pour certains travaux en partenariat avec l'Anah, le Département et la Région Sud.  
Vous êtes (co)propriétaire d'un logement que vous occupez, que vous louez, ou que vous souhaitez mettre en location ? Ce dispositif vous concerne ! C'est le moment d'en profiter !

#### Qui peut bénéficier du programme\* ?

Tout porteur de projet de rénovation énergétique !

Propriétaires bailleurs en fonction des loyers pratiqués

Propriétaires occupants de votre résidence principale, selon vos ressources

Syndicats de copropriétaires avec un projet de rénovation énergétique en parties communes

#### Quels sont les travaux subventionnés\* ?

Travaux de **remise aux normes** de logements indignes ou dégradés

Travaux **d'économies d'énergie** permettant un gain énergétique d'au moins 35%

Travaux d'adaptation pour le **maintien à domicile** de personnes âgées ou en situation de handicap

Propriétaires OCCUPANTS  
Propriétaires BAILLEURS

DES SUBVENTIONS  
de 35 à 100% des travaux subventionnables

DES AVANTAGES FISCAUX  
jusqu'à 85% d'abattement

Plus d'info sur  
[www.bienchezsoi TPM.fr](http://www.bienchezsoi TPM.fr)

ou au 0805 69 23 20  
bienchezsoi TPM@citemetrie.fr

#### D'autres avantages\* !

Des primes pour la mise en **location conventionnée**

Une aide pour la réalisation **d'audit énergétique collectif**

Des **conseils tout public** pour la **rénovation énergétique**

\*Attention, toutes les aides sont soumises à conditions d'attribution



## Ca se passe chez vous ? Un exemple parlant !

Rénover son logement grâce à Bien chez soi, c'est obtenir des conseils et des aides financières permettant de réduire votre reste à charge.

### Comment ?

En contactant l'équipe d'animation pour poser vos questions !

### Un exemple !

Remplacement d'une chaudière au gaz et des radiateurs et isolation des combles perdus afin d'améliorer le confort thermique d'une résidence principale :

Grâce à Bien chez soi, le propriétaire peut bénéficier d'une **aide à hauteur de 80% du coût des travaux hors taxe\*** !

\*Attention, les subventions varient selon chaque projet



## Un investissement locatif ? Un exemple parlant !

Rénover son patrimoine locatif grâce à Bien chez soi, c'est obtenir des conseils, des aides financières et des avantages fiscaux permettant de rentabiliser votre investissement.

### Comment ?

En contactant l'équipe d'animation pour poser vos questions !

### Un exemple !

Rénovation complète de 4 logements vacants et dégradés en vue de les mettre en location conventionnée :

Grâce à Bien chez soi, le propriétaire peut bénéficier d'une **aide globale de 68% du coût des travaux hors taxe, ainsi que d'un abattement fiscal de 70% de ses revenus fonciers pendant 9 ans\*** !

\*Attention, les subventions varient selon chaque projet



### Propriétaires OCCUPANTS

### Propriétaires BAILLEURS

### Syndicats de copropriétaires

Pour vous accompagner dans votre projet, la Métropole a missionné **Citémétrie**

**Une équipe** se déplace chez vous !

*Renseignez vous et laissez vous guider !*

- En appelant le **0 805 69 23 20** (*Appel gratuit depuis un poste fixe*)
- En écrivant à **bienchezsoi TPM@citemetrie.fr**

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE  
AU SERVICE DU  
LOGEMENT DURABLE